

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 03 mars 2025

Membres en exercice :
9

Date de la convocation: 25/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 6

Présents : Guy ALBRAND, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 6

Pour: 6

Représentés: Bernard RENOY par Emmanuel GHIOTTI

Contre: 0

Excusés: Jean-Claude GILLON, Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

Objet: Vote du compte financier unique 2024 - venterol - DE_2025_012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PHILIP Michel délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		186 068.76	10 215.07		10 215.07	186 068.76
Opérations de l'exercice	535 302.88	618 587.71	370 174.10	303 317.95	905 476.98	921 905.66
TOTAUX	535 302.88	804 656.47	380 389.17	303 317.95	915 692.05	1 107 974.42
Résultat de clôture		269 353.59	77 071.22			192 282.37
				Restes à réaliser	46 960.00	
				Besoin/excédent de financement Total		145 321.59
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		57 314.00

2. Approuve le compte financier unique de la commune,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

AGEDI,
Départ. Sous-Préfecture de FORCÈLOUEN ALPES HAUTES
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
004-210402343-20250303-DE_2025_012-DE

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

124 032.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
145 321.59	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

le secrétaire de séance



Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/03/2025 004-210402343-20250303-DE_2025_012-DE